

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service déchets Année d'exercice 2015

Préambule

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Les 11 communes de la CC4R ont transféré la compétence globale de la gestion des déchets à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2015.

I. Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

a) Territoire desservi

Le territoire de la CC4R compte 18 380 habitants et 11 communes : Viuz-en-Sallaz (4 060 hab.), Saint-Jeoire (3 330 hab.), Fillinges (3 320 hab.), Peillonex (1 450 hab.), Onnion (1270 hab.), La Tour (1250 hab.), Marcellaz (890 hab.), Saint-Jean de Tholome (920 hab.), Ville-en-Sallaz (800 hab.), Mégevette (560 hab.), Faucigny (530 hab.).

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

Ordures ménagères résiduelles et assimilées

Depuis le 1er janvier 2015, pour des raisons techniques le territoire de la CC4R est divisé en deux secteurs pour la collecte des déchets ménagers, définis comme suit :

- Secteur A : la compétence traitement des OMr pour les communes de FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MÉGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ est exercée par représentation substitution de la CC4R auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.
La CC4R assure la compétence collecte des OMr via un marché de prestations de services (lot n° 1), dont COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015.
Le SIVOM assure l'incinération des OMr en provenance de la CC4R sur son site de Marignier.
- Secteur B : la compétence traitement des OMr pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de la CC4R.

La CC4R assure la compétence collecte des OMr via un marché de prestations de services (lot n° 1), dont COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le SIDEFAGE assure le transfert des OMr du quai de transfert de Saint-Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) jusqu'à l'UIOM de Bellegarde pour qu'elles soient incinérées.

La CC4R prend en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

La collecte des OMr est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMr soit dans des contenants restant en permanence sur le point, soit d'apporter leurs contenants individuels sur le point le jour de la collecte. Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, où un abri situé au centre de la commune, dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2014 et courant 2015 ont été implantés 6 conteneurs enterrés d'OMr à Fillinges.

En 2015 la collecte est assurée à raison d'une fois par semaine pour toutes les communes, excepté pour la commune de Saint Jeoire où elle était assurée deux fois par semaine en 2015 et pour la commune de Mégevette où le porte-à-porte n'est assuré qu'une semaine sur deux.

Les conteneurs enterrés de Fillinges sont collectés toutes les 2 ou 3 semaines.

Tri sélectif (verre, corps creux, corps plats)

Les 3 flux collectés sont les corps creux, les corps plats, le verre.

- Secteur A : la compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour les communes de FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MÉGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ en-SALLAZ est exercée par représentation substitution de la CC4R auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

La CC4R assure la compétence collecte du tri sélectif via un marché de prestations de services (lot n° 2), dont COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le SIVOM sous-traite le tri et la valorisation à la société Excoffier.

- Secteur B : la compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de la CC4R.

Le SIDEFAGE assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges.

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) composés soit d'1 ou 2 conteneurs (colonnes aériennes majoritairement, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) pour chacun des 3 flux collectés, soit uniquement d'une colonne verre. Sur les 11 communes sont au total disposées 196 conteneurs de tri sélectif répartis sur 64 PAV.

Cartons des professionnels

En amont du transfert de la compétence Déchets à la CC4R, existait une petite collecte des cartons des professionnels à titre gratuit, concernant une vingtaine de producteurs. Le choix a été fait de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, et de l'étendre éventuellement dans un second temps.

La CC4R assure donc, via un marché de prestations de services (lot n° 3), cette collecte en porte-à-porte, pour 26 professionnels sur les communes de Viuz-en-Sallaz, St Jeoire, La Tour, Peillonex. COVED est également titulaire de ce lot depuis le 1^{er} janvier 2015. Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois par semaine.

Déchetteries

La CC4R met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une étant située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint Jeoire (La Géode).

L'apport est limité à 2 m3 par jour et sont autorisés les déchets suivants :

- Bois
- Carton
- Encombrants incinérables
- Encombrants non incinérables
- Déchets ménagers spéciaux / Déchets dangereux des ménages
- Déchets verts
- Gravats / déchets inertes
- Huiles végétales
- Huiles minérales
- Métaux / ferraille
- Plâtre
- Pneumatiques des particuliers (**uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12**)
- Equipements électriques et électroniques (D3E)

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les professionnels justifiant de l'implantation de leur siège social sur le territoire de la CC4R. Ils peuvent ainsi y déposer les mêmes catégories de déchets que les particuliers et le même volume maximum.

L'exploitation des déchetteries, y compris le gardiennage, était assurée en 2015 par un prestataire privé, suite à la passation d'un marché public. Il s'agit de la société EXCOFFIER RECYCLAGE.

Collecte des encombrants

La commune de Viuz-en-Sallaz organise une fois par mois, sur demande, une collecte des encombrants s'adressant notamment aux personnes pour lesquelles le déplacement vers les déchetteries est difficile (personnes âgées, à mobilité réduite).

Actions communales

Pour les 3 communes les plus éloignées des déchetteries, à savoir Mégevette, Onnion et Saint Jean de Tholome, la CC4R organise, dans le cadre du contrat pour l'exploitation des déchetteries établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, des actions communales. Sont mises à disposition, successivement sur chacune des communes, 1 benne encombrants, 1 benne ferraille, 1 benne D3E pour les gros éléments type Froid (GEMF) et gros éléments type Hors-Froid (GEMHF), ainsi que 4 caisses bois pour les petits D3E (écrans et petits appareils en mélange).

Ces actions ont été menées selon le calendrier ci-dessous (1 semaine dans chaque commune) :

Mégevette : 27/05/2015 au 02/06/2015

Onnion : 03/06/2015 au 09/06/2015

Saint-Jean de Tholome : 10/06/2015 au 16/06/2015.

Bilan des tonnages enlevés au cours de l'année 2015

Pour les 11 communes du territoire (secteurs A et B) COVED a collecté 4 902 tonnes d'OMR en porte-à-porte, et 38 tonnes issues des conteneurs enterrés.

Au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

COVED a collecté 984 tonnes de tri sélectif pour les 10 communes du secteur A, réparties comme suit : 331 tonnes de corps plats, 106 tonnes de corps creux, 547 tonnes de verre.

Le SIDEFAGE a collecté 290 tonnes de tri sélectif pour la commune de Fillings (secteur B) réparties comme suit : 105 tonnes de corps plats, 25 tonnes de corps creux, 160 tonnes de verre.

COVED a collecté auprès des professionnels 38,8 tonnes de papiers et cartons : 4 tonnes de papiers et 34,8 tonnes de cartons.

Pour les 2 déchetteries, le tableau ci-dessous présente le détail des tonnages collectés en 2015 :

Nature des déchets	FILLINGES	SAINT-JEOIRE	TOTAL 2015	TOTAL 2014	VENTILATION matières 2015
	tonnages	tonnages	tonnages	tonnages	%
Bois	718,420	539,960	1258,380	1034,200	20,1
Batteries	1,779	0,885	2,664	7,132	0,04
Cartons	126,140	88,400	214,540	185,640	3,4
Déchets verts	784,200	799,820	1584,020	1660,080	25,3
DEEE	94,266	86,541	180,807	185,000	2,9
DMS	20,231	12,242	32,473	27,292	0,5
Encombrants	429,580	370,060	799,640	724,160	12,8
Ferraille	156,046	160,620	316,666	238,549	5,1
Gravats	852,030	594,110	1446,140	1349,270	23,1
Huiles végétales	1,800	0,952	2,752	1,960	0,04
Huiles minérales	4,133	5,694	9,827	10,203	0,2
Incinérables	158,920	99,560	258,480	254,040	4,1
Néons	0,340	0,302	0,642	0,846	0,01
Plâtre	68,040	48,160	116,200	137,280	1,9
Pneumatiques	14,120	14,400	28,520	19,320	0,5
TOTAL	3430,045	2821,706	6251,751	5834,972	
Répartition	55	45			

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires. Aucun dispositif de pesée ne permet l'identification du tonnage apporté par ces derniers, qui est de fait inclus dans le tableau ci-dessus. Toutefois, le prestataire a estimé que les apports des professionnels représentent 5,4% du tonnage total en 2015 (3,2% pour la déchetterie de Fillings, 8,1% pour celle de Saint Jeoire). En 2014 ils étaient estimés à 5,6% du tonnage total (2,9% pour la déchetterie de Fillings, 10,1% pour celle de Saint Jeoire).

Dans le cadre des actions communales (mise à disposition de bennes pour 3 communes, 1 semaine chacune), les tonnages suivants ont été collectés en 2015 :

Nature des déchets	MEGEVETTE (T)	ONION (T)	St Jean de T. (T)	TOTAL 2015 (T)	Répartition 2015 (%)	TOTAL 2014 (T)
DEEE	0,637	0,380	3,079	4,096	12	4,610
Encombrants	9,640	6,240	5,000	20,880	64	27,080
Ferraille	4,200	0,000	3,880	8,080	24	6,220
TOTAL	14,477	6,620	11,959	33,056	100	37,910

2. Traitement

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

Incinération

Comme expliqué plus haut, le SIVOM de la région de Cluses assure l'incinération des OMr en provenance de 10 communes de la CC4R (secteur A) sur son site de Marignier : 4 121 tonnes incinérées en 2015 (4 116 tonnes en 2014).

Pour Fillinges (secteur B) le SIFEFAGE a incinéré 825 tonnes d'OMr (822 tonnes en 2014) à l'UIOM de Bellegarde, après transfert au quai de transfert de Saint-Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières).

En ce qui concerne les déchets incinérables collectés sur les déchetteries de Fillinges et Saint Jeoire, ceux-ci sont incinérés à l'UIOM de Marignier, hors adhésion au SIVOM de la Région de Cluses : 258 tonnes incinérées en 2015 (254 tonnes en 2014).

La performance énergétique du SIVOM (UIOM de Marignier) est de 0.263. Sa capacité en 2015 est exprimée à l'aide des données suivantes : 46 794 tonnes traitées, 1 293 tonnes délestées.

La performance énergétique du SIFEFAGE est la suivante : 109 463 tonnes traitées, 4 868 tonnes délestées.

Valorisation du tri sélectif

En ce qui concerne les 10 communes du secteur A, comme expliqué précédemment le SIVOM de la Région de Cluses assure le tri et la valorisation de la collecte sélective.

Les corps plats et corps creux sont apportés par COVED sur le centre de tri EXCOFFIER RECYCLAGE (Villy-le-Pelloux) avec qui le SIVOM a passé un marché. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri.

Le SIVOM de la Région de CLUSES est en contrat avec les deux ECO-ORGANISMES : ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO ainsi que l'ensemble des repreneurs qui recyclent ces déchets.

Le verre est apporté par COVED sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING (contractualisation SIVOM / ECO-EMBALLAGES).

En 2015, 7,05 kg/hab. de corps creux ont été valorisés en recyclage, 21,99 kg/hab. de corps plats, 36,29 kg/hab. de verre, soit une performance de 65 kg/hab/an (en 2014, à St Jeoire 7 kg/hab. pour les corps creux, 21,79 kg/hab. pour les corps plats et 30,51 kg/hab. pour le verre, soit un rendement total de 59,3 kg/hab. ; dans les 9 communes du Syndicat Risse et Foron 6,4 kg/hab. pour les corps creux, 20,59 kg/hab. pour les corps plats et 38,34 kg/hab. pour le verre, soit un rendement total de 65,3 kg/hab).

En ce qui concerne Fillinges : du fait du territoire d'action étendu du SIFEFAGE, celui-ci dispose de différents prestataires pour assurer la valorisation, selon des lots définis géographiquement, les corps creux et corps plats sont collectés par la société TRIGENIUM puis sont triés sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse) et TRIGENIUM (Annecy). Le verre est collecté par la société EXCOFFIER RECYCLAGE puis valorisé directement par des verreries.

En 2015, 7,52 kg/hab. de corps creux ont été traités, 31,54 kg/hab. de corps plats, 48,37 kg/hab. de verre, soit une performance de 87,43 kg/hab/an (en 2014, 7,02 kg/hab. pour les corps creux, 30,63 kg/hab. pour les corps plats et 45,93 kg/hab. pour le verre, soit un rendement total de 83,58 kg/hab).

Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de

Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-dessous présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2015 :

	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
Bois	75	25	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré.
Batteries	90	0	90	
Cartons	100	0	100	
Déchets verts	100	0	100	
DEEE	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%).
Encombrants	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
Ferraille	100	0	100	
Gravats	100	0	100	
Huiles végétales	0	100	100	Combustible.
Huiles minérales	100	0	100	Régénération.
Incinérables	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
Néons	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
Plâtre	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
Pneumatiques	20	80	100	

b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets

Se reporter aux rapports d'activité des unités de traitement précitées.

II. Les indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service

Comme expliqué précédemment, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2015 :

- un marché public de prestations de collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) (en 3 lots) d'une part,
- un marché public de prestations d'exploitation des déchetteries de la CC4R (gardiennage et gestion des déchetteries, fourniture de bennes, évacuation des déchets) d'autre part,
- les compétences traitement des OMr, tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le SIVOM de la Région de CLUSES (secteur A, 10 communes sur 11) et par le SIFEFAGE (secteur B, Fillinges, collecte du tri sélectif incluse), par représentation substitution de la CC4R.

2. Montant annuel global des dépenses du service

Les dépenses de fonctionnement du service public de gestion des déchets s'élèvent à 1,644 € HT en 2015. Les dépenses d'investissement représentent quelques milliers d'euros.

3. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Au titre de la collecte des ordures ménagères et assimilées, la CC4R a versé à la société COVED un montant total de 484 679 € HT : 403 557 € au titre de la collecte des OMr, 81 122 € au titre de la collecte du tri sélectif.

Au titre de l'exploitation des déchetteries, la CC4R a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE, un montant total de 459 671 € HT (2014 : 434 809,24 € HT), décomposé comme suit :

- Déchetterie de Fillinges : 245 443 € HT (2014 : 256 902,91 € HT)
- Déchetterie de Saint Jeoire : 214 228 € HT (2014 : 177 906,33 € HT)

L'exploitation des déchetteries génère en contrepartie des recettes, précisées ci-dessous :

a) Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) :

Pour la collecte des D3E, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E, plus connu sous le nom d'Eco-systèmes.

En 2015, pour les 180,8 tonnes de D3E collectées, la CC4R a bénéficié d'un soutien total de 12 273 € HT (185 tonnes et 9 838 € HT en 2014) ; cette augmentation s'explique par le nouveau barème 2015 de soutien qui modifie sensiblement en notre faveur la convention OCAD3E (augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité).

Un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier a été signé avec Eco-Mobilier fin 2014.

Pour prendre en compte les spécificités des territoires, ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément et un soutien financier pour la communication. En 2015, les DEA étaient dans un premier temps non collectés séparément dans les déchetteries de la CC4R. Ainsi, au titre de l'année 2015 la CC4R a bénéficié d'un soutien de 35 939 € HT.

b) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique) :

Dans le cadre du marché établi avec la société Excoffier, la CC4R touche une recette de 90 €/tonne de ferraille collectée et de 65 €/tonne de cartons collectée.

En 2015, la CC4R a ainsi touché les recettes suivantes :

- Pour la ferraille : 28 353 € HT (21 421,89 € en 2014)
- Pour les cartons : 13 945 € HT (12 066,60 € en 2014)

c) Montants des versements et recettes aux titres des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- la CC4R a versé au SIVOM de la région de Cluses le montant de 537 721 €, et reçu du SIVOM le montant de 86 721 € (recette issue du tri sélectif),
- la CC4R a versé au SIFEFAGE le montant de 111 326 €.

Remarque :

Le SIFEFAGE ne verse pas de recettes aux collectivités, puisqu'il assure l'entretien et le renouvellement des colonnes aériennes qu'il collecte, alors que le SIVOM demande aux collectivités d'assurer cet entretien, ainsi que le renouvellement.

4. Modalités de financement du service public

En 2014, Fillinges finançait le service par la TEOM. Les 10 autres communes le finançaient par la REOM. L'exploitation des déchetteries était quant à elle entièrement financée par le budget général de la CC4R.

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré le 13/10/2014 la TEOM pour l'ensemble du territoire intercommunal, afin d'unifier le mode de financement. Pour financer la prise en charge des déchets assimilés, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale lorsque le service est financé par la TEOM. Il est donc programmé son instauration en 2016, avec un déploiement selon un phasage pluriannuel à établir. Cette redevance spéciale pourra inclure ou être doublée d'une facturation des professionnels pour leurs apports en déchetteries.

La recette issue de la TEOM 2015 est de 1,328 M€.

Annexe : tableaux récapitulatifs technique et financier

1. récapitulatif des volumes par type de collecte et par secteur géographique

	2014	2015
OMr collectées porte-à-porte		Secteur A : 10 communes + Secteur B : Fillings
	non disponible	4940 t

TRI SELECTIF collecté points d'apport volontaire		Secteur A : 10 communes	Secteur B : Fillings
Total	non disponible	984 t	290 t
Corps creux	non disponible	106 t	25 t
Corps plats	non disponible	331 t	105 t
Verre	non disponible	547 t	160 t
Cartons , papiers (26 professionnels) collectés porte-à-porte	non disponible	38,8 t	

Déchetteries	5 835 t	6 252 t
dont pro (estimation)	327 t (5,6%)	338 t (5,4%)
Actions communales	38 t	33 t

	SIVOM Cluses 10 communes	SIDEFAGE Fillings	SIVOM Cluses secteur A 10 communes	SIDEFAGE secteur B Fillings
Incinération	4 116 t	822 t	4 121 t	825 t
Incinération déchetteries	IUOM Marignier 254 t	-	IUOM Marignier 258 t	-

Valorisation tri sélectif	SIVOM Cluses	SIDEFAGE	SIVOM Cluses secteur A 10 communes	SIDEFAGE secteur B Fillings
Performance	65 kg/hab.	84 kg/hab.	65 kg/hab.	87 kg/hab.
Corps creux	St Jeoire 7 kg/hab. 9 communes ¹ 6,4 kg/hab.	7,02 kg/hab.	7,05 kg/hab.	7,52 kg/hab.
Corps plats	St Jeoire 21,79 kg/hab. 9 communes 20,59 kg/hab.	30,63 kg/hab.	21,99 kg/hab.	31,54 kg/hab.
Verre	St Jeoire 30,51 kg/hab. 9 communes 38,34 kg/hab.	45,93 kg/hab.	36,29 kg/hab.	48,37 kg/hab.

¹ Syndicat Risse et Foron

2. récapitulatif financier 2015 (€ HT)

	Dépenses de fonctionnement	Recettes	Remarques
Marché COVED OMr	403 557 €		
Marché COVED Tri sélectif et cartons pro	90 958 €		
Marché Excoffier	459 671 €	Ferraille 28 353 € Cartons 13 945 €	
SIVOM de la région de Cluses	537 721 €	86 721 €	
SIDEFAGE	111 326 €		Pas de recettes car le SIDEFAGE se charge de l'entretien, de la mise en place et du renouvellement des colonnes aériennes <i>via</i> l'argent perçu par les collectivités.
Soutiens Eco-systèmes (D3E)		12 273 €	
Soutiens Eco-Mobilier		35 939 €	
TEOM 2015		1 327 848 €	
Moyens humains du service	40 000 €		
Charges courantes	5 000 €		
Total	1 648 233 €	1 505 079 €	